

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Interdiction de baignade sur la plage de Petit-Havre, au Gosier**

GOSIER, LE 26 OCTOBRE 2022 — Cédric Cornet, Maire du Gosier informe la population et les visiteurs que la baignade est interdite à la plage de Petit-Havre en raison d'écoulements d'eaux usées mettant en exergue un problème de salubrité et de sécurité publique.

Cette interdiction s'étend du 25 octobre jusqu'à nouvel ordre.

Le non-respect des dispositions inscrites sur l'arrêté municipal n° 2022-3236 se fera aux risques et périls du contrevenant.

La responsabilité de la Commune serait dérogée en cas de dommage.